



**Règlement grand-ducal du 23 mars 2018 arrêtant les modalités et les programmes des examens de fin de stage en formation spéciale et des examens de promotion à l'Administration du cadastre et de la topographie - RECTIFICATIF.**

Au Journal officiel, Mémorial A - N° 216 du 26 mars 2016, à l'Art. 4. il y a lieu d'ajouter le chiffre « 60 » sous le groupe de traitement « A1 (attaché) » pour la matière d'examen « Marchés publics » .

